

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	15 (1886)
Heft:	11
Rubrik:	Examen pédagogique des recrues

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et obtiennent le plus souvent sa libération des cours et le mettent dans l'obligation de payer l'impôt.

D'un autre côté, l'enseignement de la gymnastique est devenu obligatoire; son but évident est l'instruction militaire préparatoire de la jeunesse suisse, puisqu'il se donne d'après le manuel fédéral qui renferme presque tous les exercices de l'école du soldat. Au temps réclamé par cet enseignement, il faut encore ajouter celui que nécessitera l'institution de cours spéciaux de perfectionnement qui rendront les instituteurs toujours plus aptes à bien donner cet enseignement.

Telles sont les raisons qui nous engagent à recourir à votre haute autorité pour demander à l'Assemblée fédérale de libérer définitivement du service militaire les régents qui ont passé leur école de recrue, et de considérer l'enseignement de la gymnastique et l'obligation de suivre des cours spéciaux à organiser, comme une prestation équivalente au service militaire.

En vous présentant cette requête, les soussignés se font d'ailleurs un devoir de vous assurer qu'en cas de danger ils voudront être des premiers à défendre la patrie menacée et à donner la preuve du dévouement et du patriotisme qu'ils s'efforcent chaque jour de graver dans le cœur de leurs élèves.

Recevez, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre haute considération et de notre dévouement patriotique.



Examen pédagogique des recrues¹

Le recrutement commencé le 4 octobre dans le canton de Fribourg, s'est poursuivi pendant deux semaines, et a donné, au point de vue sanitaire, des résultats satisfaisants. Le nombre des incorporés dépasse celui des années précédentes.

Les résultats des examens pédagogiques ne sont pas encore groupés. Selon des calculs qui ne peuvent être qu'approximatifs, le canton de Fribourg conservera probablement la place qu'il a prise, l'année dernière, dans l'échelle fédérale. Si différence il y a, c'est plutôt dans le sens de la baisse. Les districts de la Broye, du Lac et de la Veveyse sont certainement ceux qui ont fourni le plus fort contingent de bonnes notes. Les districts de la Gruyère et de la Singine restent au dernier rang, celui-ci bien en arrière de tous les autres.

¹ Nous croyons utile de reproduire cet article sur les examens pédagogiques des recrues qui a paru dans la *Liberté* du 22 octobre et qui est dû à une plume très compétente. Chacun fera son profit des observations générales et impartiales qui sont présentées. (Réd.)

D'après nos renseignements, la plupart des recruteables se sont fait remarquer par la bonne tenue et la politesse. On aimerait à voir disparaître une certaine timidité qui fait que, malgré l'extrême prévenance des examinateurs, bon nombre de jeunes gens perdent contenance dès les premières questions.

Les recrues lisent en général d'une manière satisfaisante, mais on ne peut pas en dire autant du compte rendu qui ne se fait pas encore avec intelligence. L'attention des instituteurs doit être attirée sur ce point, qui est capital.

Les travaux de composition sont le plus souvent faibles et presque nuls. On rencontre d'assez bonnes idées, mais sans ordre, sans logique. L'orthographe laisse aussi à désirer.

Les recrues réussissent généralement pour le calcul oral. Cependant quelques jeunes gens, parmi les mieux doués, échouent par manque de réflexion. Plusieurs trouvent les questions trop simples, ne s'y arrêtent pas assez et donnent des résultats erronés.

Le calcul écrit est une des branches faibles des recrues fribourgeoises. Il nous reste énormément à faire pour nous éléver à un degré passable. On reproche aussi aux jeunes gens le manque d'ordre et de clarté dans la disposition des chiffres. On trouve dans les copies un amas de chiffres dans lesquels on cherche en vain une réponse claire, nette et précise.

De grands progrès ont été réalisés pour l'histoire, la géographie et l'instruction civique; mais la note de ces branches reste encore bien faible en général et contribue à baisser le rang du canton de Fribourg dans l'échelle fédérale.



V A R I É T É¹

Quelques anomalies de la langue française

Mon cher neveu,

Tu t'es dit, mon petit Jules : Voilà un vieux professeur, qui a enseigné pendant plus de quarante ans dans les lycées et les collèges; il doit savoir l'orthographe. Si je m'adressais à lui, pour qu'il m'apprenne à éviter les pièges que nous tend à chaque instant la langue française ?

C'était assez logique. Mais tout ce beau raisonnement est échafaudé sur une proposition fausse : « il doit savoir l'orthographe. »

Eh bien, non, j'ai beau l'apprendre tous les jours, je ne la sais pas : il est à croire que je ne la saurai jamais. Je l'avoue sans rougir, car j'ai cela de commun, j'en suis sûr, avec des hommes très savants, même avec les auteurs du Dictionnaire qui est pour nous la loi et les prophètes. Ah ! quand je suis sorti frais émoulu des établissements supérieurs,

¹ Nous reproduisons, sur la demande qui nous en est faite, un spirituel article sur les anomalies de la langue française que nous lisons dans le N° 11 de l'*Ecole primaire* du Valais et qui a été emprunté au *Musée des familles*.